



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Direction de la protection des
consommateurs

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 6 février 2026

Objet : Question parlementaire n° 3564 du 30 janvier 2026 de Monsieur le Député Gusty Graas et de Monsieur le Député André Bauler concernant « Résidus de pesticides dans des pommes ».

Madame la Ministre,

En date du 30 janvier 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et de la Ministre de la Protection des consommateurs.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Gusty Graas et Monsieur le Député André Bauler.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Protection des
consommateurs

(s.) Martine Hansen